## LE FOLL TRAVAUX PUBLICS



Tél. 02 32 57 00 38 Fax 02 32 57 02 01 travaux.publics@lefoll.fr 109, rue des Douves 27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE

> PREFECTURE DU LOIRET 181 Rue de Bourgogne 45000 ORLEANS

CORNEVILLE-SUR-RISLE, le 01/12/2020

<u>Objet</u>: Demande d'enregistrement et déclaration ICPE pour l'implantation et l'exploitation temporaire de centrale d'enrobage à GIDY

Madame, Monsieur,

Conformément aux sections 2 et 3 du chapitre II du titre Ier du livre 5 des parties législative et réglementaire du code de l'environnement, la société LE FOLL TP, dont le siège est situé 109 rue des Douves à CORNEVILLE-SUR-RISLE (27), représentée par M. Serge GARNIER, en qualité de Directeur Général Délégué, dépose les présentes demandes d'enregistrement et de déclaration relatives à l'ensemble des activités d'une centrale d'enrobage à chaud qu'elle prévoit d'implanter et d'exploiter sur la commune de GIDY (45, LOIRET), dans le cadre d'un chantier d'élargissement de l'autoroute A.10 entre les bifurcations A.10/A.19 et A.10/A.71

L'installation sera située sur commune de GIDY, appartenant à la société COFIROUTE, concessionnaire de l'autoroute A10, au niveau du PK91 sens 2 et au niveau de la route de Saran (D702).

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, le projet sera soumis, au titre des rubriques, à :

## Enregistrement

2521-1 Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud

## Déclaration

- 2517 Station de transit de produits minéraux
- 2915-2 Chauffage avec corps organique combustible utilisé en-deçà de son point éclair
- 4734-2 Produits pétroliers spécifiques stockés en cuves aériennes
- 4801 Matières bitumineuses



Nous joignons à la présente :

- le formulaire de demande d'Enregistrement (CERFA n° 15679\*01) et ses pièces jointes,
- le formulaire de Déclaration initiale d'une installation classée relevant du régime de la Déclaration (CERFA n°15271\*02) et ses pièces jointes.

Conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement, les plans suivants sont joints au CERFA de demande d'Enregistrement :

- une carte au 1/25 000,
- × un plan de situation au 1/2 500,
- x un plan des installations et des réseaux à l'échelle 1/500, <u>pour lequel nous vous</u> demandons une dérogation concernant l'échelle.

Les plans suivants sont joints au CERFA de Déclaration :

- x un plan de situation du cadastre dans un rayon de 100 m,
- × un plan d'ensemble à l'échelle 1/500, <u>pour lequel nous vous demandons une dérogation</u> <u>concernant l'échelle</u>.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Directeur Général Délégué Le responsable QSSE

Gaylord CASTEL